



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

comptes courants

Question écrite n° 73854

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de lui préciser si, dans une perspective européenne qui vient de se caractériser par la mise en place de l'euro, il envisage une modification de la réglementation interdisant, actuellement, le versement d'intérêts sur les comptes-chèques. Il souligne que, dès maintenant, une banque espagnole rémunère les comptes courants de ses clients, en France, depuis le 18 février, sans remettre en cause la gratuité des chèques. Cette banque souligne que la réglementation française, datant de 1969, interdit la rémunération des comptes « en francs ». Or le franc a disparu au profit de l'euro, ce qui fonde, juridiquement, la décision de la banque espagnole.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73854

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mars 2002, page 1199